tous ceux qui rêvent une assemblée unique, omnipotente, sur le modèle de la Convention.

Les électeurs roubaisiens qui auraient préféré M. Emile Moreau à M. Scrépel, peuvent être contents; que leur conscience soit désormais à l'aise, M. Moreau n'aurait pu faire mieux. M. Jules Ferry, tous les députés du centre gauche et de la gauche, ne sont plus que de pâles réactionnaires près de M. Achille Scrépel.

Ce n'est pas seulement dans le vote principal que M. Scrépel s'est affirmé jeudi. Il est héroïquement resté près de M. Masure, repoussant, un à un, les crédits rétablis par le Sénat. Il s'est seulement abstenu dans deux ou trois scrutins, notamment au sujet du crédit pour les aumôniers militaires.

Ceux qui connaissent M. Scrépel et ses aspirations intimes, infiniment meilleures que ses votes, se demanderont une fois de plus, s'il sait bien où on le mène à travers la bagarre parlementaire.

On cherche vainement une raison à cette attitude inexplicable d'un homme fort honnête, d'un républicain modéré n'hésitant pas à s'associer à ceux qui ont voulu jeudi engloutir, avec le ministère Jules Simon, la dernière et frêle épave de la République conservatrice. Le doux Virgile avait raison : *Felix qui potuit rerum cognoscere causas!*

ALFRED REBOUX.

Conseil municipal de Roubaix

Suite de la session de novembre.

Procès-verbal sommaire de la séance du 29 décembre 1876.

Présidence de M. A. Famechon, maire.

Sont présents : MM. Daudet, Deleporte-Bayart, adjoints, Labbé-Copin, A. Scrépel, Junker, L. Watine-Wattinne, Scrépel-Roussel, Morel, Godefroy, Rogier Moïse, P. Flipo, Léon Foveau, Delplanque J.-B., Delcourt-Tiers, Harinkouk, E. Baas, P. Parent, A. Tiers, Leclercq-Mulliez, Hindré F. Ernoult, F. Delétoile, N. Dumortier, A. Bulteau, L. Barbotin, J. Martel, P. Richard, Alfred Motte, Quint.

Absents : MM. Descat, F. Seney, Léon Allart, P. Scrépel, P. Destombes, en voyage, Ch. Pollet, indisposé.

L'Administration demande au Conseil de renvoyer à l'examen de la Commission des finances, la demande d'un crédit supplémentaire qu'elle formule pour le service des Travaux municipaux : le Conseil vote le renvoi proposé.

Le Conseil entend lecture des procès-verbaux des séances des 6 et 10 octobre derniers et en adopte les rédactions;

Sur la proposition de la Commission des finances (voies et moyens) vote :

1030 fr. 90 c. imputables sur le budget supplémentaire de [illegible], pour le service de la police municipale;

1167 fr. 10 c. imputables sur le budget ordinaire de 1877, [illegible] traitement [illegible] du receveur municipal (art. 6, loi 30 août 1876.)

1000 fr. imputables sur l'article 105 du budget de 1876 pour indemnité à M. Delcroix *pour démolition* de sa maison et l'acquisition du terrain hors d'alignement;

600 fr. imputables sur l'article 105 du budget de 1876, pour cession de terrain à la voie publique rue du Curé, par la famille Bayart, ensuite de rectification d'alignement;

500 fr. imputables sur les fonds votés pour l'entretien, en 1876, pour réparation de l'acqueduc de la rue de la Redoute.

16,000 fr. à inscrire au budget ordinaire de 1877, pour la construction de 3 nouveaux échaudoirs à l'abattoir;

Ajourne la réponse à donner à la demande de classement de la rue de la Redoute prolongée;

Vote un crédit de 100 francs pour réparation du mur de clôture au Square Notre-Dame; (budget ordinaire 1877);

Adopte les conclusions d'un rapport du directeur des Travaux municipaux, sur la construction d'un acqueduc central dans la partie non pavée de la rue Turgot, renvoie la question à la Commission des finances pour les voies et les moyens;

Approuve les conclusions d'un rapport du directeur des Travaux municipaux, sur la révision du classement des voies départementales. A l'unanimité, émet le vœu que le Conseil général veuille bien surseoir à toute décision jusqu'à ce que tous les intéressés aient eu le temps d'étudier mûrement la question, et qu'on ait pu déterminer des bases sérieuses pour la révision du classement proposé;

Et pour le cas où le Conseil général voudrait prendre une décision dans sa session d'avril 1877, qu'il veuille bien prendre en considération le projet présenté par M. l'ingénieur en chef de département.

Le Conseil, dans ce cas, appellerait de nouveau la bienveillante attention du Conseil général sur la demande qu'il lui a déjà adressée tendant à obtenir le classement, dans le réseau des routes départementales, du chemin de grande communication n° 9, et de l'embranchement de l'Epeule;

Renvoie à l'examen de la Commission de la voirie et à celle des finances pour les voies et moyens, une demande d'indemnité pour cession de terrain à la voie publique par suite d'alignement, (rue de l'Hommelet);

Renvoie à l'examen de la Commission des écoles et à celle des finances, pour les voies et moyens; deux rapports du directeur des Travaux municipaux : 1° sur le paiement d'appareils du gymnastique; 2° sur le classement de boulevard de Beaurepaire dans le réseau vicinal, et prolongement du dit boulevard jusqu'au territoire de la commune de Leers;

Procède à l'élection d'une Commission de surveillance des squares et jardins publics, nomme : MM. Alfred Motte, Leclercq-Mulliez et P. Destombes;

Procède à l'élection d'une Commission spéciale chargée de l'examen d'une demande de reconnaissance légale et d'autorisation d'acquérir des immeubles, formulée par la communauté des religieuses de la Visitation, nomme : MM. Barbotin, Delcourt et Hindré;

Dans une séance précédente M. Junker a demandé la nomination d'une Commission d'enquête sur le service des Travaux publics pour répondre à des plaintes qui lui ont été adressées. L'Administration ayant donné les explications relatives à ce service. M. Junker retire sa proposition et le Conseil déclare à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu de nommer la Commission en question.

Sur le Rapport de la Commission des écoles et un rapport verbal de la Commission des finances vote, imputables sur l'exercice 1876, les crédits suivants:

6,600 francs pour l'installation des cours de mécanique et d'architecture ;

4200 francs pour l'installation du cours de tissage :

Renvoie à l'examen de la Commission des finances, une proposition de la Commission des hospices, d'ouvrir un asile de 30 lits pour les incurables ;

Ajourne le vote d'un crédit de 27,000 francs, demandé pour le pavage du port de Dunkerque ;

Vote un crédit de 400 francs imputables sur l'exercice 1877, pour améliorations dans un bâtiment dépendant des magasins du Conditionnement public.

Refuse une subvention de 50,000 fr. demandée pour l'achèvement de l'église du Sacré-Cœur et le don que veut faire à la ville la Commission qui s'est occupée de la construction de cette église, de 3,583 mètres de terrain réservés à la construction de l'église et du presbytère, ainsi que de l'abandon des constructions déjà élevées sur ce terrain.

16 conseillers ont voté le refus;
7 » » contre.
4 » se sont abstenus.
2 » étaient absents au moment du vote.

A l'unanimité, recommande à messieurs les administrateurs du chemin de fer du Nord, la prise en considération d'une pétition qui lui est adressée pour obtenir un service de banlieue partant de Lille et Tourcoing toutes les heures, de 6 heures du matin à minuit;

M. Junker remet à M. le Maire la lettre suivante dont il donne lecture au Conseil :

« Monsieur le Maire,

» Certains changements apportés dans l'exploitation de l'industrie dont la direction m'a été confiée [illegible], nécessitent ma retraite du Conseil municipal.

» Je regrette vivement, M. le Maire, de ne pouvoir donner mon concours à votre administration qui a toutes mes sympathies.

» Je regrette non moins de me retirer du Conseil où m'avait appelé à siéger la confiance des électeurs de la deuxième section.

» Je remets en vos mains, M. le Maire, ma démission de conseiller municipal, tout en vous assurant de mon dévouement à la chose publique, dans la mesure de mon pouvoir, et en vous priant d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

» Signé : CH. JUNKER. »

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance.

Le Secrétaire, CH. JUNKER.

La question du Blanc-Seau.

—

Voici le texte de la motion présentée au Conseil municipal de Roubaix par M. A. Bulteau, dans la séance du 22 décembre 1876 :

« Messieurs,

» En 1863, une commission d'enquête fut instituée, pour tracer une nouvelle direction au canal de Roubaix, et le reporter à l'ouest, vers Tourcoing, dans le but de faire une œuvre utile et commune aux deux villes. Les deux Administrations municipales, représentées dans cette enquête, contractèrent l'engagement moral, d'adopter l'axe du nouveau canal pour la limite de leurs territoires respectifs; cet engagement fut consacré par un débat public au Conseil général du Nord; les cessions réciproques de terrain devaient être ajournées à l'époque de la mise en navigation du canal, alors que la jouissance de ses rives deviendrait pour nos voisins une compensation de l'abandon de leur part d'une assez importante agglomération d'habitants.

» Par une délibération, en date du 3 septembre 1868, le Conseil général du Nord émettait un avis favorable à l'annexion immédiate à notre ville, des hameaux du Fresnoy et du Blanc-Seau, portion du territoire de Tourcoing enclavée entre Roubaix et la rive droite du nouveau canal; à la condition que de notre côté nous abandonnerions à Tourcoing, certaines parties de notre territoire, situées sur la rive gauche dudit canal, traversées par la route, n° 14, et s'arrêtant au chemin Tonton; une commission d'enquête devait déterminer les indemnités qui pourraient être dues à l'une des deux villes.

» Cette délibération est restée sans effet ; les susceptibilités locales, les compétitions de clochers s'étaient éveillées ; les rivalités d'un autre âge renaissaient surexcitées ; dans un esprit d'apaisement et de concilion, tenant compte d'engagements rrévocablement pris, en même temps que du désir manifesté par l'une departies d'ajourner toute décision, le uvernement crût prudent de tempoer jusqu'au moment où la ceinture canal viendrait scinder le territoi des deux villes.

» Il serait superflu, messirs, d'insister sur les avantages réels deadjonction à notre cité, d'un hameaudoté d'une église, d'écoles de garçons et de filles, éclairé au gaz et peup d'ouvriers trouvant tous leurs moye d'existence dans notre industrie ; jrive donc à mes conclusions.

« Le canal est terminé; ans pe[illegible] jours il sera livré à la navition; [illegible] touchons donc à l'échéance l'engagement souscrit par les Adnistrations roubaisienne et tourquennee; je viens vous demander d'en assur l'exécution.

» Je vais maintenant vous doner lecture de la délibération du Conseil général du Nord du 3 septembre 1868, et des incidents qui l'ont précédé. »

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Session de 1868. — Séance du 3 septembre.

Au nom du premier bureau, un membre fait un rapport sur la demande présentée par le hameau du Blanc-Seau, commune de Tourcoing.

Le bureau propose de donner un avis favorable à l'annexion à la ville de Roubaix, de toute la portion du territoire de Tourcoing qui se trouve entre la ville de Roubaix et l'axe du canal en construction, lieu connus sous la dénomination du *Fresnoy* et portion « *Blanc-Seau*, à la condition que la ville de Roubaix abandonnera à celle de Tourcoing certaines parties du territoire, dont la superficie n'est pas bien déterminée, et qui comprendraient environ 23 hectares, selon le rapport de M. le Préfet, et 16 hectares, suivant la délibération du Conseil municipal de Roubaix, lesquelles parties de territoire, situées sur la rive gauche du dit canal, sont traversées par la route départementale, n° 14, et s'arrêtent au chemin dit du *Moulin Tonton*, le tout conformément au rapport de M. le commissaire-enquêteur.

Le Bureau propose aussi de nommer une commission composée de sept membres dont la désignation est laissée aux soins de M. le Préfet, commission qui sera chargée de fixer les indemnités qui pourraient être dues à l'une ou à l'autre des deux villes.

Comme conséquence de cette annexion, un changement de délimitation des cantons de Roubaix et de Tourcoing devra être opéré.

Un membre déclare, que si le Conseil général adopte la proposition du bureau, le sentiment public de la ville de Tourcoing se trouvera blessé. La question a été introduite d'une manière qui l'a vivement irritée : une demande des habitants du Blanc-Seau réclamant l'annexion de tout un quartier à Roubaix, a été acceptée sans aucune condition par le Conseil municipal de cette ville, et c'est sur ce vote seulement que l'enquête a eu lieu. Le fonctionnaire qui a fait l'enquête a pu voir avec quelle unanimité les habitants de Tourcoing sont venus protester contre cette espèce d'annexion violente.

Que le canal doive être la séparation des deux villes, c'est un fait qui ne peut être mis en doute. L'opinant dit qu'il [illegible] en 1863 de la Commission d'enquête [illegible] chargée de se prononcer sur la direction du tracé du canal [illegible] Roubaix pour le transporter à l'ouest, et faire une œuvre également utile aux deux villes. Par suite, la Commission a émis le vœu que l'axe du canal devint la limite des deux territoires.

Il y a eu alors une *espèce de contrat moral* entre les deux Administrations représentées dans l'enquête, pour que ce changement eût lieu, mais à l'époque seulement où le canal serait fait; aujourd'hui on peut à peine dire que le canal est commencé, il n'existe pas encore.

La ville de Tourcoing, doit perdre au changement proposé 15 à 1600 habitants. La seule compensation qu'elle puisse avoir, c'est la jouissance des rives du canal, mais tant que le canal n'est pas fait, elle n'aura aucun avantage de nature à lui faire oublier la perte qu'elle fait d'un quartier qu'elle a développé par sa bonne administration.

C'est ainsi que tout le monde le comprend dans la ville de Tourcoing et si, à raison d'une séparation faite avant l'époque voulue, on provoque dans la ville de Tourcoing des élections municipales, des élections de conseillers d'arrondissement ou de conseillers généraux, ces élections se feront sous l'empire d'une irritation profonde. Le Conseil sait quelles susceptibilités on excite dans les petites communes, lorsqu'on veut faire des changements de circonscriptions, et il comprendra qu'une ville de 40,000 âmes ait aussi ses susceptibilités. L'opinant croit qu'il faut les ménager et qu'il vaut mieux ne pas faire violemment ce qu'on peut faire pacifiquement. Il pense que les travaux du canal seront avec rapidité et termineront dans un temps très-court. On peut espérer que le terme de trois ans ne sera pas dépassé. L'opinant aurait désiré, tout en étant d'accord avec le bureau sur le principe, que la séparation ne fût faite que lorsque le canal sera assez avancé pour former une limite bien marquée; il y aurait eu alors un argument éloquent qui aurait parlé aux populations en leur montrant la séparation des deux villes.

L'opinant, tout en concluant pour l'ajournement, demande ce que l'on a voulu dire dans les conclusions du premier bureau, en assignant le sentier du Mont-à-Leux comme limite des deux territoires; il déclare qu'il n'y a pas de sentier de ce nom, qu'il y a entre Roubaix et Tourcoing l'ancien sentier qui unit les deux villes, et que si ce sentier est donné pour limite des deux territoires, on ne reste plus dans le principe qui donne l'axe du canal comme limite séparative. Il déclare que le commissaire-enquêteur, aujourd'hui conseiller général, avait indiqué une autre limite, qui est le chemin qui va du *Moulin Tom* à Roubaix, c'est-à-dire à la rencontre du canal et du territoire de Wattrelos.

Le rapporteur, après avoir examiné la carte et avoir entendu l'opinion du conseiller-général qui a fait l'enquête, déclare adhérer au nom du 1er bureau, à la modification demandée par le préopinant et modifie dans ce sens ses propositions, de sorte que la limite territoriale serait reportée à la rencontre du canal au chemin de Roubaix au *Moulin Ton*.

Le rapporteur fait ensuite remarquer que le bureau a adopté ses conclusions à l'unanimité. Il a pensé qu'il ne fallait pas prolonger la situation surexcitante dont parlait le préopinant. D'un autre côté, l'ingénieur a déclaré qu'il n'y aurait plus aucune modification dans le tracé du canal, puisque les terrains étaient expropriés et bornés, et, qu'avant quelques mois, le creusement du canal aurait lieu.

Le rapporteur explique les avantages de la délimitation nouvelle et les changements qu'elle entraînera. Il aborde ensuite la question des compensations à accorder à Tourcoing. Il fait connaître qu'un terrain de [illegible] hectares, suivant le rapport de M. le Préfet, qui est le restant du territoire au-delà du canal vers Tourcoing, sera abandonné à cette ville. Il y aura à décider la question de savoir si il devra être payé une indemnité par l'une ou l'autre des villes, parce qu'on n'est pas d'accord sur la valeur du terrain cédé. On propose la nomination d'une commission qui sera chargée de vider cette question.

Le rapporteur termine en disant qu'on se trouve ici en présence d'un de ces cas exceptionnels dont on parlait tout à l'heure, et qu'il y a nécessité de terminer un différend qui divise depuis longtemps deux villes importantes.

M. le sénateur-président fait connaître que l'ingénieur lui a déclaré la veille, qu'avant le trente novembre au plus tard, le canal, depuis son origine jusqu'à son déversement dans la Deûle, serait tracé sur le terrain par une ligne définitive résultant d'une levée de terre sur toute sa longueur. La limite n'est donc pas douteuse et peut être regardée comme certaine et acquise.

Un membre insiste pour l'ajournement, par ce motif qu'il n'y a pas de compensation actuelle en faveur de Tourcoing.

La discussion est ensuite close et les conclusions du rapport sont adoptées.

Affaire de Kœkelberg.

Les créanciers de la faillite de la Cie de Kœkelberg, et spécialement les obligataires, viennent d'être convoqués à nouveau à assister le 5 janvier prochain, à 10 heures du matin, dans la salle du tribunal de commerce de Bruxelles, à une assemblée générale pour le vote du concordat, qui n'a pas pu avoir lieu le 16 décembre.

On est venu nous demander s'il y avait utilité pour les obligataires d'assister à cette réunion. Nous sommes allé aux informations près d'une personne plus à même qu'aucune autre de nous renseigner. — Oui, il y a une importance capitale pour tous les obligataires à se rendre à Bruxelles, le 5 janvier ou à s'y faire représenter par des mandataires en qui ils puissent avoir une entière confiance.

Les obligataires se sont trouvés réunis pour la première fois lors de l'assemblée du 16 décembre courant. Là ils ont appris que le curateur, à peu près seul de son parti, entend abandonner à une société de financiers tous les terrains de Kœkelberg, gage des obligataires, pour tenter de nouvelles spéculations. Il y aura des actions privilégiées et des actions dites de *jouissance*. Les actions privilégiées auront droit à être remboursées avant toutes autres. Les actions de jouissance n'auront droit qu'à *une espérance* dans les bénéfices de l'entreprise, et encore, après en avoir laissé prélever une large part par les actions privilégiées. Aux financiers on remettra des actions privilégiées en échange de leurs capitaux. On en remettra aussi aux créanciers, autres que les obligataires, en payement de leurs créances. On en remettra même, en bon nombre, à ceux qui ont le plus notoirement coopéré aux audacieuses manœuvres qui ont nom « l'affaire de Kœkelberg. » Quant aux obligataires, les victimes, on leur remettra de ces fameuses actions *de jouissance*, qui ne leur donnent pas même le droit d'assister aux assemblées générales d'actionnaires, que les porteurs d'actions privilégiées composeront seuls. Et puis on donnera *un quitus complet* à tous ceux qui ont spolié les obligataires.

Voilà la *transaction* que le curateur veut conclure, et il le veut à peu près seul, et malgré les obligataires qu'il n'en[illegible] pas même consulter. [illegible] l'accomplissement de la [illegible] pour le faire que l'accord du concordat qui aura [illegible] formalité du vote au concordat [illegible] tient [illegible] hypothèque comme nulle, et, sans plus de façons, il la regarde comme rayée et dispose des biens sur lesquels elle est inscrite. Le tribunal de Lille a déjà fait justice d'une prétention semblable pour l'hypothèque inscrite sur les biens de France.

Il importe d'organiser la résistance, et pour cela il est indispensable de se réunir et de se connaître mutuellement. Sans doute cette résistance ne pourra encore s'organiser complètement à cette réunion du 5 janvier, dont le but officiel est tout autre, mais on pourra du moins en constituer les premiers rudiments.

Assez de spéculations comme cela ; tel doit être le mot d'ordre des obligataires s'ils ne veulent pas perdre les derniers lambeaux de ce qui est leur gage. Ils n'ont jamais entendu spéculer. Ils ont voulu tout simplement placer leur argent sur hypothèque. Qu'on réalise donc tout simplement l'actif de la faillite et qu'on leur remette *ce qu'il y a*, sans l'exposer à de nouveaux hasards dont d'autres encore recueilleraient seuls tous les fruits.

Les obligataires sont presque tous des habitants du département du Nord. Ils ne tiennent pas du tout à ce qu'on réalise pour Bruxelles, avec leur argent, un parc plus ou moins magnifique, qu'on leur permettra, peut-être, d'aller voir en exhibant à l'entrée leur action de *jouissance*.

Qu'on leur donne ce qu'il y a, et qu'on fasse rendre gorge à ceux qui les ont spoliés, — voilà ce qu'ils veulent et ils sont résolus à l'obtenir.

Voici les votes des députés du Nord dans la séance du 28 décembre 1876.

1° Sur la question de savoir si la Chambre passera à la discussion des articles du budget des dépenses de l'exercice 1877, amendé par le Sénat. (Adopté)

Tous les députés du Nord ont voté pour l'adoption, excepté MM. Masure, *Scrépel* et Trystram qui ont voté contre, et M. Leurent absent par congé.

2° Sur le projet de loi portant ouverture, au ministre de la marine et des colonies, de crédits supplémentaires sur l'exercice 1877. (Adopté).

Tous les députés du Nord ont voté pour l'adoption, excepté M. Louis Legrand qui n'a pas pris part au vote et M. Leurent, absent.

3° Sur l'amendement de MM. Lelièvre et le baron Reille au chapitre 4 du budget des dépenses du ministère de la guerre, relatif au rétablissement de l'indemnité en campagne. (Adopté)

Pour l'adoption. MM. G. Brame, Desmoutiers, Guillemin, Joos, L. Legrand, P. Legrand, Plichon, Trystram, Léon Renard, Des Rotours, Massiet du Biest, Mention, Merlin, de Marcère.

Contre l'adoption. MM. Masure et *Scrépel*.

4° Sur la prise en considération de l'amendement de M. le baron Reille au chapitre 4 du budget du ministère de la guerre (Frais de service des officiers généraux). (Non-adopté)

Pour l'adoption. MM G. Brame, Guillemin, Joos, de Marcère, Massiet du Biest, Plichon, L. Renard, des Rotours.

Contre l'adoption. MM. L. Legrand, P. Legrand, Masure, Mention, Merlin, Parsy, *Scrépel*, Trystram.

S'est abstenu. M. Desmoutiers.

5° Sur la prise en considération de l'amendement de M. le baron Reille au chapitre 6 du budget du ministère de la guerre (aumôniers militaires). (Adopté.)

Pour l'adoption : MM. J. Brame, Desmoutiers, Guillemin, L. Legrand, P. Legrand, de Marcère, Massiet du Biest, Merlin, Plichon, L. Renard, des Rotours.

Contre l'adoption : MM. Joos, Masure, Mention.

Se sont abstenus : MM. *Scrépel*, Trystram.

6° Sur l'amendement de M. le baron Reille au chapitre 6 du budget du ministère de la guerre proposant une augmentation de 61,390 fr., relative aux aumôniers militaires. (Adopté).

Pour l'adoption : MM. G. Brame, Guillemin, Joos, L. Legrand, de Marcère, Massiet du Biest, Merlin, des Rotours, Plichon, L. Renard.

Contre l'adoption : MM. Desmoutiers, P. Legrand, Masure, Mention.

Se sont abstenus : MM. *Scrépel*, Trystram.

7° Sur la prise en considération de l'amendement de M. Keller au chapitre 10 du budget du ministère de la guerre. L'amendement de M. Keller propose une augmentation de 42,300 fr. pour les frais de culte. (Non-adopté.)

Pour l'adoption : MM. G. Brame, Guillemin, Joos, de Marcère, Massiet du Biest, Plichon, L. Renard, des Rotours.

Contre l'adoption : MM. Desmoutiers, L. Legrand, P. Legrand, Mention, Masure, Merlin, *Scrépel*, Trystram.

8° Sur le chiffre (6,488,510 fr.) proposé par la commission du budget au chapitre 6 du budget du ministère de la justice et des cultes (cours d'appel.) (Adopté.)

Pour l'adoption : MM. Guillemin, L. Legrand, P. Legrand, Masure, Mention, Merlin, Plichon, L. Renard, des Rotours, *Scrépel*, Trystram.

Contre l'adoption : MM. G. Brame, Joos, de Marcère.

Se sont abstenus : MM. Desmoutiers, Massiet du Biest.

9° Sur le chiffre proposé par la commission du budget au chapitre 4 du budget [illegible] (Adopté).

Pour l'adoption : MM. Desmoutiers, L. Legrand, P. Legrand, Masure, Mention, Merlin, *Scrépel*, Trystram.

Contre l'adoption : MM. G. Brame, Guillemin, de Marcère, Massiet du Biest, Plichon, L. Renard, Des Rotours.

10° Sur le chiffre proposé par la commission du budget au chapitre 6 du budget des cultes. (Bourses des séminaires catholiques). (Adopté).

Pour l'adoption : MM. Desmoutiers, Guillemin, L. Legrand, P. Legrand, Masure, Mention, Merlin, *Scrépel*, Trystram.

Contre l'adoption : MM. G. Brame, Joos, de Marcère, Massiet du Biest, Plichon, Des Rotours, L. Renard.

11° Sur le chiffre (1,450,500 fr.) proposé par la commission du budget au chapitre 4 du budget de la marine et des colonies (aumôniers de la flotte). (Adopté).

Pour l'adoption : MM. Desmoutiers, Guillemin, L. Legrand, P. Legrand, Masure, Mention, Merlin, *Scrépel*, Trystram.

Contre l'adoption : MM. G. Brame, Joos, de Marcère, Massiet du Biest, Plichon, L. Renard, Des Rotours.

12° Sur l'ensemble du budget général des dépenses de l'exercice 1877. (Adopté).

Le scrutin a donné 400 voix pour l'adoption et 27 seulement contre.

Tous les députés du Nord ont voté pour l'adoption, excepté M. Masure qui n'a pas pris part au vote et M. Leurent, absent.

—

Noël, la fête du Dieu, enfant naissant pauvre, est véritablement la fête des petits et des pauvres, aussi les ouvriers des Cercles catholiques fêtent-ils Noël d'une manière toute spéciale et toute solennelle.

Un membre du Cercle Notre-Dame, rue des Fondeurs, m'avait invité à assister à la messe de minuit, célébrée dans la chapelle du Cercle, par un des vicaires de la paroisse, aumônier ordinaire du Cercle.

Je m'y rendis; tous les membres, ou très-peu s'en faut, étaient présents; en y ajoutant une vingtaine de membres du Comité et quelques invités, la chapelle était comble. La messe solennelle fut chantée par la Société Chorale du Cercle, et, sous la direction de M. Peers, jeune professeur de talent et d'avenir, fut très-convenablement exécutée.

Après la messe, où la plupart des personnes présentes communièrent, un modeste déjeûner, dont la coquille traditionnelle fit tous les frais, réunit tout le monde dans la salle du bas. M. le président du Comité adressa à l'assemblée quelques bonnes paroles, sorties du cœur, et bientôt chacun s'en retourna heureux et content.

J'étais moi-même enchanté d'avoir assisté à cette fête véritablement fraternelle et chrétienne; et comme j'avais appris qu'une loterie organisée par les membres du Conseil intérieur, (Conseil ouvrier) devait avoir lieu le soir, je me promis de m'en donner ma journée pleine.

Dans l'après-dîner, je retournai au Cercle, dont je pus apprécier la belle organisation; grand jardin avec jeux d'arc et de boules, fort bien installés, salle d'estaminet avec jeux de billards, de cartes, dominos, lotos, etc., etc. Les tables étaient garnies de nombreux ouvriers, la chope et la pipe n'étaient pas oubliées. Des commissaires sont chargés des différents services et de la surveillance, mais leur rôle est une sinécure, car tout se passe avec parfaite convenance.

A six heures, les jeux sont un moment interrompus pour monter à la chapelle assister à un court salut, où la société chorale se fait de nouveau entendre, puis à 8 heures, la loterie.

Grâce à plusieurs personnes généreuses, les lots étaient variés et nombreux. Le système de tirer les lots, différent à ce que j'avais toujours vu pratiquer, m'a beaucoup intéressé :

On met dans l'urne des billets portant le nom de chaque sociétaire présent, chacun ne peut gagner qu'un lot. D'abord, on met à part les trois principaux objets qui appartiendront aux trois derniers numéros sortants afin de conserver l'attention et l'intérêt jusqu'à la fin du tirage; puis, ces trois lots étant réservés, le premier sorti donne droit de choisir parmi tous les autres lots exposés, le deuxième numéro sorti choisit le deuxième, et ainsi de suite jusqu'à la fin.

Comme les lots ont été exposés toute la journée, chacun a, plus ou moins, jeté son dévolu, et généralement le choix est assez vite fait; mais souvent encore entre deux lots le cœur balance, prendrai-je cette lampe ou ce gilet de laine ?... cette coquille monstre ou ce coupon d'étoffe ?... on voit là des jeux de physionomie qui ne sont pas sans intérêt pour l'observateur; cela prolonge un peu la séance, mais c'est très amusant.

Les coupons d'étoffe étaient nombreux et étaient fort appréciés par les gagnants. Un lot qui a aussi été enlevé des premiers c'était une belle pièce de 5 fr. donnée sans l'obligation de la déposer à la caisse d'épargne.

La caisse d'épargne fonctionne dans le Cercle et voici comment : Chaque dimanche un membre chargé de cette fonction, recueille les versements les plus petits, (on peut verser 20 centimes) et les dépose chez un membre du [illegible] les porte à la caisse d'épargne de la ville au livret de chaque déposant. Cette facilité de faire de petites mises sans dérangement est appréciée des ouvriers, et plus d'un se prive d'une chope le dimanche pour mettre à la caisse.

Depuis 6 ou 7 mois que cette institution existe, les économies faites ainsi par les déposants se montent m'a-t-on dit, à plus de 500 fr.

Enfin, tous les lots sont distribués, la journée se termine gaiement comme elle a commencé à la satisfaction de tous.

L'an dernier à pareille date, j'étais à Paris et étant allé à Montmartre visiter les premiers travaux de terrassement pour l'église du Sacré Cœur, un ami qui m'accompagnait m'engagea à entrer à la *Treille Rouge*. lieu de réunion de la fine fleur des ouvriers du Faubourg. Pouah!... qu'elle contraste entre ces hommes débraillés et avinés et les braves et honnêtes figures que j'ai rencontrés au Cercle de la rue des Fondeurs !

X.

—

On nous raconte une fort amusante histoire dont le héros est un magnifique chien de Terre-Neuve, et la victime, un pauvre marchand d'œufs de Mouveaux.

Voici le fait :

Dans la matinée de mardi, le marchand d'œufs, nommé P..., allait de Mouveaux à Tourcoing. Il portait, avec précaution, dans un grand panier à une seule anse au milieu, plusieurs fraîches douzaines d'œufs qui resplendissaient de blancheur, et dont la quantité faisait soulever de chaque côté les deux couvercles du panier. Nous ne savons à quoi pensait notre homme, probablement comme la laitière de Lafontaine, rêvait-il à de gros bénéfices. Hélas, il devait avoir le sort de l'ambitieuse laitière.

Arrivé à l'angle d'une haie, P... éprouve le besoin de..... déposer son panier au bord de la route. Sur ces entrefaites, passe au galop, un chien de Terre-Neuve; il aperçoit le panier, se précipite sur lui, et avant que le marchand d'œufs soit revenu de la stupeur causée par cette brusque manœuvre, le chien saisissait dans sa gueule, le panier par l'anse, et disparaissait à travers champs. — Le Terre-Neuvier était un de ces chiens qu'on habitue à porter les provisions, il avait cru, sans doute, reconnaître le panier de son maître. —

Le marchand d'œufs eut beau crier, gesticuler, tempêter, courir, il ne put atteindre le chien, ni même découvrir ses traces. Il rentra au logis, penaud, comme la laitière, sans marchandises ni bénéfices.